



Bulletin d'information du 11 décembre 2023



Jacques Delon, président, accueille les participants et salue la présence de M Xavier de Nobili, vice-président du CIQ Périer-Crémieux-Gratte semelle, venu en voisin. Aucune représentation de la mairie ni de la métropole.

Cadre de vie :



Eviction de votre CIQ logé au 1^o étage :

Lors de la réunion du 4 décembre, les représentants de la Mairie nous ont précisé que toutes les associations devaient être traitées de façon égalitaire, il n'était pas normal que nous puissions disposer d'un local dédié.

Il nous a été proposé une solution au centre Cadenelle, mais elle s'avère incompatible avec nos contraintes d'activités.

Nous avons rappelé que notre CIQ est logé dans l'espace de la Mairie depuis 45 ans, que son activité est reconnue d'utilité publique, et que le fondement de celle-ci est tourné vers l'intérêt général, alors que toutes les associations sont animées par l'intérêt particulier qui justifie leur finalité.

Nous avons présenté d'autres propositions qui seront examinées par la Mairie. Affaire à suivre.

Place Muselier-Honnêteté :



On ne désespère pas de voir les premiers coups de pelleuses avant le réveillon du nouvel-An, soit 5 ans après la fin des travaux sur la place de l'Honnêteté !

Des prescriptions ont été faites par le CIQ.

Livraison prévue : Avant les JEUX !

Pour la place Amiral Muselier, le chemin de croix sera un peu plus long, le temps de purger les différents

contentieux, préalable nécessaire à une hypothétique vente. Deadline : Avant les JEUX !!!

Parc Henri Fabre



Seule bonne nouvelle sur ce parc, le projet de construction de la villa Borely est pour l'instant abandonné, le permis de construire étant caduc..

Affaire à suivre malgré tout. Un des objectifs de notre CIQ cette année devrait concerner la sécurisation de ce parc et la rénovation

extérieure de l'école Nationale de danse, ces objectifs étant parfaitement complémentaires aux objectifs municipaux :

Sécurité, végétalisation et aménagement des berges de l'Huveaune

Voir notre site

[:https://ciq-saint-giniez-prado-plage.fr/parc-henri-fabre/](https://ciq-saint-giniez-prado-plage.fr/parc-henri-fabre/)

Prado-rivage :



Saluons l'initiative de cette copropriété qui a beaucoup investi pour valoriser ses abords et surtout, lutter contre l'incivisme en installant cet îlot de verdure destiné à empêcher l'occupation de cette zone par les SDF.

Jardin d'enfants Lord Duveen :



En collaboration avec nos voisins du CIQ Périer-Crémieux-Gratte semelle, nous allons demander à la mairie de **remettre en état** ce square pour que les enfants puissent y jouer en toute liberté, et de le **sécuriser** pour qu'il ne serve plus de point de deal.

Circulation et stationnement :

Impasse de la Frescoule :



Malgré nos demandes réitérées, cette voie n'est toujours pas en stationnement payant, ce qui favorise le stationnement des voitures-ventouses !

Boulevard Urbain sud :

Mme Martine Vassal, présidente de la Métropole a organisé une réunion des CIQ des 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements, le 14.11.2023, au siège du Pharo pour évoquer l'évolution du Bd Urbain sud.

Ce projet d'urbanisme devrait aboutir à décongestionner la partie Sud Est de la ville et favoriser les liaisons inter quartiers.

Un premier tronçon a été réalisé en 2020 : il part de l'échangeur dit Florian avec la L2 pour aboutir au Bd Sainte Marguerite, au niveau des divers hôpitaux.

Le 2^{ème} tronçon était prévu pour se poursuivre jusqu'au chemin du Roy d'Espagne, mais il est toujours bloqué par une opposition de la ville de Marseille, ce qui a conduit à des procédures administratives toujours en cours.

Il est prévu : une voie de circulation, une voie réservée aux bus et une piste cyclable, avec, sur ce tracé la plantation de 3000 arbres.

La voie réservée aux bus, au niveau du Bd Ste Marguerite, serait connectée au tramway venant de Castellane et devant aller jusqu'à la Rouvière.

Un parking relais de 700 places est prévu au Bd de la Gaye

Si les procédures débloquent la situation, le planning pourrait être pour 2024 : études, régularisation foncière et appels d'offre pour un début des travaux en 2026.

Enfin un 3^{ème} tronçon dit Bd Urbain Vert, devrait partir du chemin du Roy d'Espagne pour aboutir à la Traverse Parangon, en se poursuivant jusqu'à la Pointe Rouge par une voie existante.

Il serait constitué par une piste cyclable de 1,7 km empruntant la pinède du Roy d'Espagne, densifiée par la plantation de 70 arbres.

Le coût engendré serait de 4,5 millions d'euros, et le début des travaux devrait se situer avant 2026.

<https://ciq-saint-giniez-prado-plage.fr/revue-de-presse-du-quartier/>

<https://ciq-saint-giniez-prado-plage.fr/boulevard-urbain-sud>

∟

Boulevard Pèbre - Boulevard Ponson :



Le 3 octobre, la mairie de secteur a demandé à la Métropole la mise en sens unique de ces deux voies. C'est par hasard que les CIQ concernés s'en sont aperçus et demandent des explications.

Après avoir été repoussée à plusieurs reprises, la réunion qui devait se tenir en mairie a eu lieu le 15 décembre.

Aucun élu responsable n'était présent, seul le directeur de cabinet était là !..... Il nous a très gentiment écoutés....

La vidéo conférence prévue n'a pu avoir lieu en raison d'un problème informatique (écran noir, pas de son).

Madame le Maire attendait le père Noël dans le parc avec les enfants du quartier.

Les CIQ représentés (SGPP et Mazargues), accompagnés par le président de la fédération des CIQ du 8ème, SGPP et Mazargues ont exprimé à l'unanimité leur opposition à ce projet et le confirmeront par courrier.

<https://ciq-saint-ginieз-prado-plage.fr/la-circulation/>

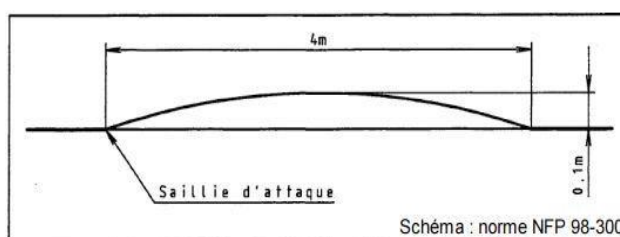
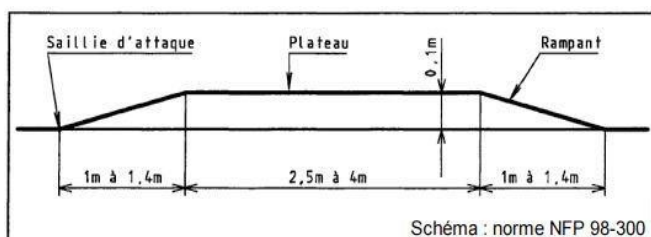
Rue du commandant Roland :



Nous avons demandé le classement en vitesse réduite (30 km/h) de cette voie très passante et particulièrement étroite.

Les passages protégés :

La France adore les ralentisseurs, il en existe plus de 450000 dont 1/3 sont illégaux. Il existe 3 types de ralentisseurs :





- Les coussins berlinois, très nombreux à Marseille. Depuis 2009 ils sont interdits (jugés dangereux et peu efficaces) (voir photo)
- Les dos d'âne, ils ont une forme circulaire et ne doivent pas excéder 10 cm de haut et 4 m de long (cf croquis).
- Les ralentisseurs trapézoïdaux qui doivent comporter un passage piéton, avec un plateau entre 2.5 m et 4 m avec 2 pentes de 1 m à 1.4 m, ne devant pas dépasser 10 cm de haut (voir croquis).

Tous ces ralentisseurs doivent être signalés et situés en zone 30 km/h. Ils sont réglementés par le décret n° 94-447 du 27 mai 1994 et leurs caractéristiques techniques doivent respecter la norme NF P 98-300. Leur implantation est interdite dans les voies classées à grande circulation supérieures à 3000 véhicules jour, ainsi que sur celles dont la déclivité est supérieure à 4 %.

A compter d'un délai de 5 ans à partir de la date de publication du présent décret, tous les ralentisseurs devront être conformes aux règles fixées. Ce délai est ramené à 1 an pour les ralentisseurs dont la hauteur est supérieure à 13 cm

Nous avons repéré des ralentisseurs qui paraissent dépasser 10 cm de hauteur.

- Les deux rue Ambroise Paré
- Les deux rue Raphaël Ponson

Les coussins berlinois devraient être remplacés.

Nous allons contacter les services de la Métropole qui gèrent l'implantation des ralentisseurs.

Si vous constatez dans votre secteur des ralentisseurs aux dimensions anormales, merci de nous les communiquer afin que nous puissions intervenir auprès de la Métropole.

Sécurité :

La fédération du 8° des CIQ a écrit à la mairie centrale pour évoquer le problème des personnes en errance. Attendons la réponse.



Une compagnie de CRS rien que pour Marseille, des renforts pour la police municipale et une patrouille pédestre. Merci père Noël !!

Fin de la réunion :

Nous terminons notre soirée autour d'un verre en dégustant les délicieuses spécialités de Régine Julien (oreillettes, tuiles et, ce soir, petits farcis). Un délice !



Faute de pouvoir l'admirer en mairie comme jadis...



Prochaine réunion : Gâteau des Rois 8 janvier 2024

Joyeuses fêtes et bon bout d'an !



100

□